



## COMMUNIQUE

#SCPP @scppinfo

# LES PERCEPTIONS DE LA SCPP RETROUVENT LE MÊME NIVEAU QUE LES ANNEES AVANT COVID

**17/01/23** – La SCPP annonce aujourd’hui ses chiffres clés provisoires 2022. Deux années après la crise sanitaire, les perceptions de la SCPP ont quasiment atteint le même niveau qu’en 2019 (87 M€). Les répartitions (73,9 M€) sont en légère baisse. 11,3 M€ d’aides ont été attribués aux membres de la SCPP. Le taux de gestion de la SCPP (8,65%) reste l’un des plus faibles au monde.

**Perceptions 2022** - Les perceptions totales de la SCPP devraient être de près de 87 M€ euros en 2022, soit un montant en hausse de 9,4% par rapport à 2021 (79,4 M€) et en légère baisse de 1,8% par rapport à 2019 (88,4 M€). Cette hausse correspond principalement à la progression des perceptions de rémunération équitable dans le secteur des discothèques et des bars d’ambiance musicale comme des autres lieux sonorisés.

**Répartitions 2022** - 73,9 M€ ont été mis en répartition en 2022, soit un montant en baisse de près de 14 % par rapport à 2021 (86 M€), en raison essentiellement du report en 2021 de la répartition définitive de rémunération pour copie privée sonore de l’année de droit 2018, normalement prévue fin 2020.

**Produits financiers 2022** - La SCPP a effectué fin 2022 la distribution de l’intégralité de ses produits financiers de 2021 et 2022 à ses ayants droit (montant de 65K€).

**Coût de la gestion 2022** - Le coût de la gestion, représentant le total des charges par rapport aux perceptions courantes de droits, qui constitue le seul critère fiable pour apprécier la gestion d’une SPRD, devrait être en 2022 de 8,65%, un taux en baisse par rapport à 2021 (9,35%), en raison de l’augmentation des perceptions et d’une baisse ponctuelle des charges.

**Aides 2022** - 1 218 subventions ont été accordées en 2022 pour un montant de 11,3 M€. 88 % des demandes ayant reçu une réponse positive. 39 conventions ont été conclues avec des salles de spectacles (soit 206 « show-cases » aidés). 22 organismes ont bénéficié d’une subvention.

**Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman - 01 41 43 03 03 - [anouchka.roggeman@scpp.fr](mailto:anouchka.roggeman@scpp.fr)**

*La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 4 000 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. [www.scpp.fr](http://www.scpp.fr) @scppinfo #scpp*